

Compte rendu de l'Assemblée Générale Extraordinaire

De l'association ANTARES

Le 16 novembre 2016

Date / heure : 16/11/2016 14h30 - 15h30

Lieu : réunion téléphonique GoToMeeting

(Invités) Présents : Michel JUSTE Président, Annick MOULMA Secrétaire, François BIILLION-REY Trésorier, Nicole RABILLER et Catherine DEMANGE anciennes présidentes, Simon LETELLIER ancien membre

(Invités) Absents / excusés: Jean Louis SAULNIER

Votants : Michel JUSTE, Annick MOULSMA, François BILLION-REY

Quorum : 2

Conformément aux statuts de l'association ANTARES, qui n'a plus d'activité depuis 2012, une assemblée générale extraordinaire de dissolution a été convoquée.

L'association n'ayant plus de membres à jour de leur cotisation, seuls les membres du bureau ont siégé le 16 novembre 2016, après avoir reçu une convocation par courrier électronique le 25 Octobre 2016.

Une réunion téléphonique a rassemblé le 16 novembre 2016, Michel JUSTE Président, Annick MOULMA Secrétaire et François BIILLION-REY Trésorier. Nicole RABILLER et Catherine DEMANGE anciennes présidentes et Simon LETELLIER ancien membre assistaient également à la réunion.

L'association n'a plus organisé de formations depuis 2012. Les organisateurs n'ont plus de temps pour mener une réflexion qui permette ensuite une formation des membres de l'association.

C'est pourquoi il est décidé de dissoudre l'association ANTARES.

La décision est approuvée à l'unanimité. La date du 1^{er} décembre 2016 est approuvée comme date effective de dissolution.

Le Trésorier après validation des comptes par la banque CCM LONS LE SAUNIER LA MARJORIE 545 Avenue d'Offenbourg 39000 LONS LE SAULNIER annonce la somme de 1699,94 € sur le compte courant et 10925,15 € sur le livret bleu association.

Ces sommes seront intégralement versées à l'association ADIPh, association pour de développement de l'internet en Pharmacie. Cette association a toujours soutenu ANTARES, elle a hébergé et héberge toujours son site internet.

ANTARES souhaite que ces sommes servent à développer le e-learning professionnel, afin de poursuivre la formation des professionnels à partir de l'expérience de terrain, ce qui était la marque de fabrique d'ANTARES, y compris dans le partenariat avec l'industrie pharmaceutique, afin de favoriser l'émancipation des pharmaciens.

Une histoire de l'association ANTARES sera écrite à partir des documents en possession de ses ex-membres, et devra être accessible sur le site internet de l'ADIPH.